

# VACANCES ADAPTÉES

POUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

HIVER 2019



LOISIRS SEJOURS  
COTE D'AZUR

# Brisez la glace avec Loisirs Séjours Côte d'Azur



Cet hiver, pas question d'hiberner ! Choisissez vos chaussettes les plus confortables et sortez votre plus belle doudoune pour des fêtes de fin d'année dans vos endroits préférés.

Amoureux de la neige, **Saint Dalmas le Sauvage** vous accueille pour de nouvelles aventures et les pistes de **Valdeblore** n'attendent que vous. Les plus mélomanes passeront de magnifiques moments à **Auzet** tandis que les plus rêveurs passeront un séjour féérique à **Paris**.

Cette saison encore, retrouvez des activités emblématiques comme la balade en chiens de traîneaux à **Ancelle**, la rencontre des bisons aux **Hauts du Gévaudan** ou encore la visite du musée Haribo lors des séjours de **Sommières** et **Sainte Cécile d'Andorge**.

## Une association, des valeurs

Dans le but de répondre à vos besoins du mieux possible, nos séjours sont adaptés en fonction de votre autonomie et nos équipes sont formées à vous accompagner dans la vie quotidienne et dans vos temps d'activité.

Leur but : vous permettre de profiter pleinement de votre séjour.

Nos partenariats avec les établissements de la région nous permettent également de prendre en considération vos demandes et de vous proposer des séjours **au plus proche de vos envies**.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez dans l'organisation de vos vacances et restons à votre écoute pour un choix de séjour ou tout simplement un conseil.

L'équipe des Vacances Adaptées.

# Qui sommes-nous ?

---

**Loisirs Séjours Côte d'Azur est une association créée en 1982, qui oeuvre depuis plus de 35 ans au service des vacances adaptées. Notre siège se situe à Nice.**

## **L'association possède plusieurs agréments :**

Immatriculation Atout France, l'agrément Jeunesse et Sports, l'agrément Education Nationale et depuis 2006, l'agrément Vacances Adaptées Organisées.

Loisirs Séjours Côte d'Azur est également adhérente et membre du conseil d'administration du CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté) et de l'UNAT PACA (Union Nationale des Associations de Tourisme).

L'association compte aujourd'hui une quarantaine de salariés permanents sur ses différentes activités et embauche près de 400 personnes durant les grandes vacances scolaires (été).

## Nos champs d'action

- L'organisation d'activités pour des adultes et des enfants en situation de handicap mental.
- L'accueil et les loisirs des jeunes de 3 à 17 ans en centres de vacances (France et Etranger), en centres de loisirs et accueils de jeunes adolescents (pour le compte de différentes communes des Alpes Maritimes) et des classes de découverte tout au long de l'année, dans nos centres agréés.
- La gestion d'un équipement à l'année, pouvant accueillir des groupes et des transferts en dehors des périodes de vacances scolaires. Cet équipement se situe à Sospel dans les Alpes Maritimes.

## Les vacances adaptées avec L.S.C.A



Nous proposons et nous nous engageons auprès des personnes adultes en situation de handicap mental et leurs proches :

- à offrir un temps de loisirs et d'enrichissement pour chacun des participants
- à proposer un lieu de convivialité, de repos, d'échange, de plaisir et de sécurité
- à respecter la différence et le rythme de chacun
- à respecter le choix et le désir de tous, au sein d'un groupe le plus homogène possible en autonomie
- à mettre en place une équipe professionnelle, formée et préparée à l'encadrement des séjours
- à respecter l'intégrité de nos participants en proposant des transports simples et le plus direct (pas de regroupement en plateforme), du lieu de rendez-vous au lieu de séjour (moyen de locomotion le plus adapté : bus, avion, bateau...)
- à élaborer un bilan du séjour, sous la forme de « fiche de communication » et de bilan directement dans les établissements.



# L'outil SEMBA

## L'outil

La SEMBA (Synthèse d'Évaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées.

La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées

Loisirs Séjours Côte d'Azur souhaite être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne en situation de handicap. Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez nous contacter ou consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? » (à télécharger sur le site du CNLTA).

## L'accompagnement

Selon les recommandations du CNLTA, nous proposons un encadrement de ce type, cependant notre association fait souvent le choix de renforcer ses équipes d'encadrement :

- **Accompagnement discret** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de soutien** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de proximité** : nécessite 1 animateur pour 4 à 5 vacanciers
- **Accompagnement renforcé** : nécessite 1 animateur pour 2 à 3 vacanciers

# FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

**semba**<sup>®</sup> Synthèse d'Évaluation  
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

## Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours

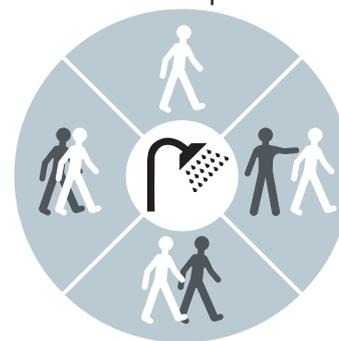


J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



## Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe

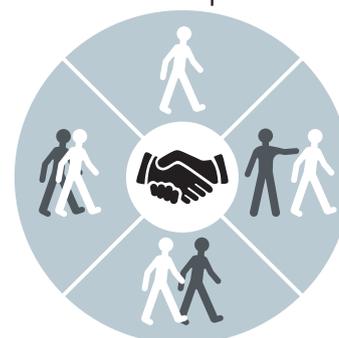


Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



## Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

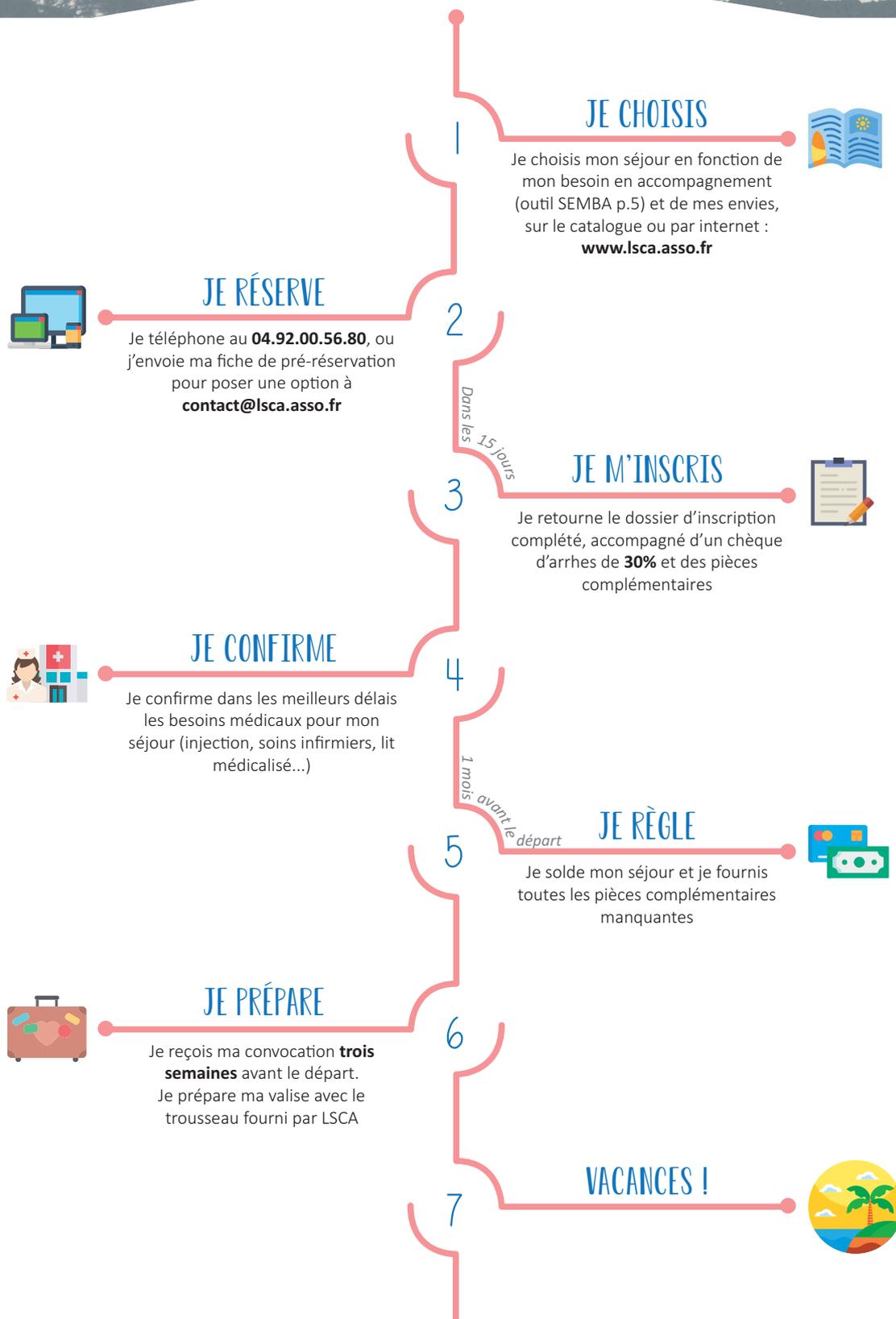
Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

# Bien préparer son séjour



# Nos séjours à la carte



# Nos séjours

	Lieu	Dates	Nombre de jours	Tarifs sur place*	Escaliers	Commerces	Pages
♥	Paris	26/12/19 au 02/01/20	8	1 320 €	• Ascenseur	•	10
	Valdeblore	26/12/19 au 02/01/20	8	1 032 €	•		11
♥	Saint Dalmas le Selvage	21/12/19 au 02/01/20	13	1 638 €	•		12
		26/12/19 au 02/01/20	8	1 008 €			

## Accompagnement de soutien

Ancelle	26/12/19 au 02/01/20	8	992 €	• Ascenseur	•	13
St Paul Trois Châteaux	26/12/19 au 02/01/20	8	960 €	•		14
Cadenet	26/12/19 au 02/01/20	8	1 000 €	•		15
Peïra Cava	26/12/19 au 02/01/20	8	1 008 €	•		16

## Accompagnement de proximité

Sommières	26/12/19 au 02/01/20	8	1 176 €	•	•	17
Vassieux en Vercors	26/12/19 au 02/01/20	8	1 120 €			18
Les Hauts du Gévaudan	26/12/19 au 02/01/20	8	1 168 €			19
♥ Auzet	26/12/19 au 02/01/20	8	1 112 €	• Ascenseur		20

# d'Hiver

Accompagnement renforcé	Lieu	Dates	Nombre de jours	Tarifs sur place*	Escaliers	Commerces	Pages
	Ste Cécile d'Andorge	26/12/19 au 02/01/20	8	1 016 €	•		21
	Annot	21/12/19 au 02/01/20	13	1 963 €	• Ascenseur	•	22
		26/12/19 au 02/01/20	8	1 208 €			
	Hyères	21/12/19 au 02/01/20	13	1 911 €	• Ascenseur		23
		26/12/19 au 02/01/20	8	1 176 €			

## Séjour spécifique fauteuil ou à mobilité réduite

Cuers	19/12/19 au 02/01/20	15	3 615 €			24
	19/12/19 au 26/12/19	8	1 928 €			
	26/12/19 au 02/01/20	8	1 928 €			

### LÉGENDE



Nos coups de cœur



Accueil de couples



Personnes par chambre



Type d'hébergement



Demi pension



Pension complète

Tous les repas sont confectionnés par notre hôte.



Gestion libre

La préparation des repas est assurée par l'équipe d'animation, aidée des vacanciers.

\*Tarif sur place : sur le lieu de séjour. En fonction du lieu de rendez-vous, vous devez ajouter le prix du transport.

\*\*Durée trajet : la durée est notée à titre indicatif et n'inclut pas les étapes et les ralentissements.



# Paris

Île de France (75)



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours



Demi-pension



2 à 3 personnes



Auberge de jeunesse



## Il était une fois...

Ah... Paris ! Ceux qui n'y sont jamais allés rêvent d'y mettre les pieds, ceux qui la connaissent rêvent d'y retourner. Toutes les raisons sont bonnes pour aller à Paris : ses découvertes gastronomiques au détour d'une ruelle pavée, son histoire qui se lit partout, ses fameux monuments... et son parc enchanté. Venez rendre visite à Mickey !

## Animations & Loisirs :

- 1 journée à Disneyland Paris
- Balade en péniche
- Visite du zoo de Vincennes
- Découverte du jardin des plantes ainsi que de parcs et jardins parisiens
- Visite des principaux lieux de la capitale : Tour Eiffel, Montmartre et le Sacré Coeur, les Champs Elysées ...
- Soirée du Nouvel An organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations par l'équipe



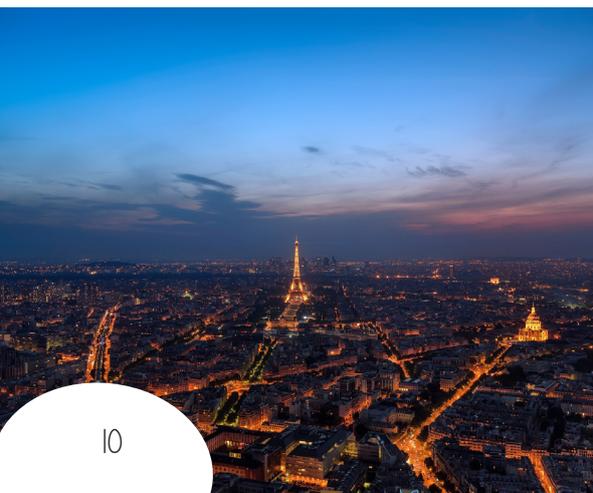
Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Nice	/	1 320 €



En **avion**  
au départ de Nice

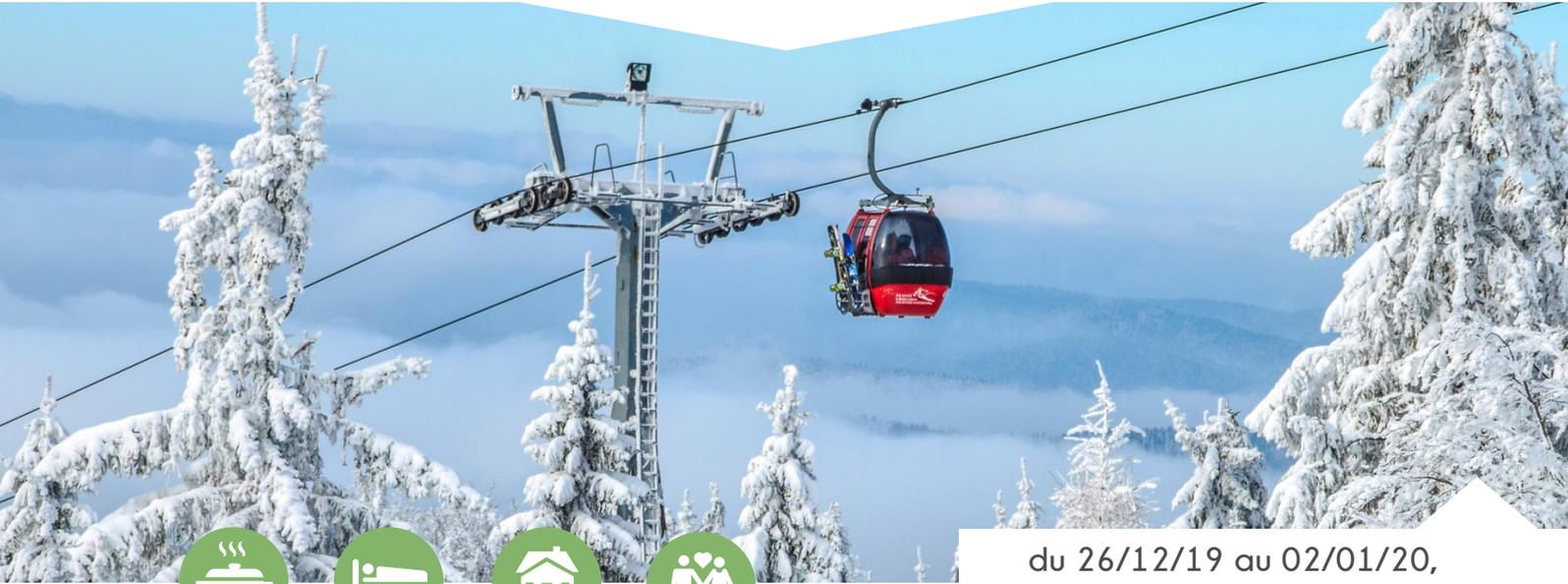


**10 vacanciers**  
1 directeur + 2 animateurs



# Valdeblore

Alpes-Maritimes (06)



Gestion libre



2 personnes



Eco-gite



Accueil de couples

du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## La vallée des merveilles

Au creux des vallées de la Tinée et de la Vésubie existe un village appelé Valdeblore. Imaginez-vous bordé de magnifiques montagnes et d'immenses forêts, ajoutez une nature gorgée de soleil et la proximité avec la station de ski de la Colmiane. Voilà tous les ingrédients pour un séjour hivernal paisible et serein.

## Animations & Loisirs :

- Visite du Parc Alpha
- Activités autour de la neige (luge, raquettes, fauteuil ski)
- Journée à Vesubia Mountain Park (piscine, SPA)
- Promenade à St Martin Vésubie
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



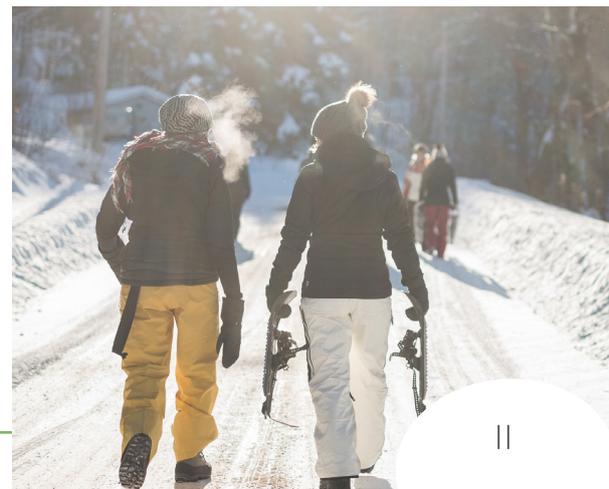
Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 032 €
Nice	1h40	70 €
Brignoles	2h30	100 €
Marseille	3h20	110 €



7 vacanciers

1 directeur + 1 animateur



NOUVEAU

# St Dalmas le Selvage

Alpes-Maritimes (06)



du 21/12/19 au 02/01/20, soit 13 jours  
du 26/12/19 au 02/01/20, soit 8 jours



Gestion libre



2 à 3 personnes



Gîte



## L'appel de la nature

Niché au cœur de la nature, découvrez Saint Dalmas le Selvage, un village authentique où se rencontrent le charme des forêts ensolleillées et la beauté des montagnes enneigées. Installé en grande partie dans le territoire protégé du Parc National du Mercantour, il offre une qualité de vie exceptionnelle, où se mêlent tranquillité, sérénité et nature.

## Animations & Loisirs :

- Visite à la ferme Bergerie de Bellone
- Activités autour de la neige (luge ou sortie raquettes)
- Possibilité de ski à Auron
- Visite et découverte des villages environnants (St Etienne de Tinée, Auron, Isola...)
- SPA détente à l'Aquavallée à Isola
- Soirée de Noël et du Nouvel An organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'animations par l'équipe.

*Pour les skieurs, possibilité de pratiquer 2 demi-journées de ski, supplément de 80 euros*

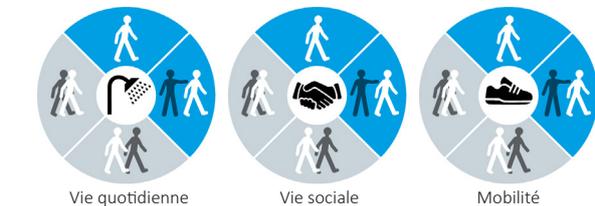
Tarifs à partir de 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 008 €
Nice	1h40	70 €
Brignoles	2h30	100 €
Marseille	3h20	110 €



9 vacanciers

1 directeur + 2 animateurs



Vie quotidienne

Vie sociale

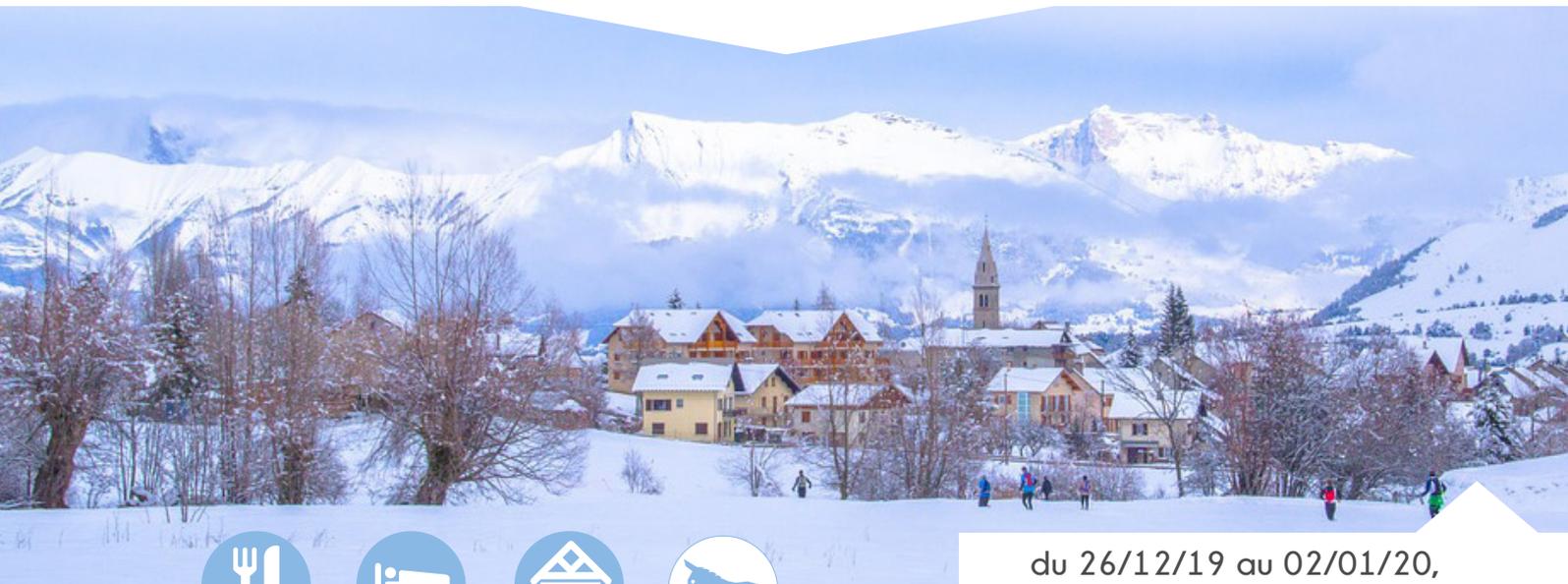
Mobilité





# Ancelle

Hautes Alpes (05)



Pension complète



2 à 4 personnes



Chalet



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## Blanc comme neige

Qui n'a jamais rêvé d'une balade en chiens de traîneaux dans un cadre idyllique rassemblant tous les éléments qui font de l'hiver une saison si charmante ? Un village pittoresque entre plaines et montagnes, une neige opaline qui n'attend que vos luges et un air frais et pur pour des vacances inoubliables.

## Animations & Loisirs :

- Visite de la ferme des ânes
  - Activités autour de la neige : raquettes, luges, balades...
  - Découverte du parc animalier d'Orcières
  - Visite du parc aquatique d'Orcières
  - Balade en chiens de traîneaux
  - Visite des villages environnants
  - Animations et veillées mises en place par l'équipe
  - Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation
- Pour les skieurs, possibilité de pratiquer 3 matinées de ski, supplément de 120 euros*



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	992 €
Nice	2h00	110 €
Brignoles	2h45	120 €
Marseille	3h15	130 €



20 vacanciers

1 directeur + 6 animateurs



# St Paul Trois Châteaux

Drôme (26)



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours



Pension complète



2 à 3 personnes



Lucée



## Comptez les châteaux

Au cœur des collines, on entend le Rhône qui afflue, on peut sentir les effluves de lavande qui restent de l'été ou apercevoir les vignes à perte de vue. C'est dans cette douce Drôme provençale que se trouve le village de Saint Paul Trois Châteaux qui saura vous étonner avec ses trésors patrimoniaux et ses activités aussi gourmandes qu'amusantes.

## Animations & Loisirs :

- Activités de loisirs à l'Espace St Paul 2003 : piscine, billard, bowling et espace bien-être...
- Visite de la Ferme aux Crocodiles
- Visites des villages environnants : Montélimar, Pierrelatte, Grignan
- Dégustation des nougats de Montélimar
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	960 €
Nice	3h00	90 €
Brignoles	2h00	80 €
Marseille	1h30	75 €



20 vacanciers  
1 directeur + 6 animateurs

# Cadenet



Vaucluse (84)



Gestion libre



2 à 4 personnes



Domaine



Accueil de couples

du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## Le colorado provençal

Le Colorado, oui, mais provençal ! N'attendez plus, venez découvrir le surprenant village de Cadenet doté d'une impressionnante géologie digne d'un voyage dans le temps. Laissez-vous séduire par ses ruelles, son château mais aussi par sa vue panoramique sur les paysages de la région.

## Animations & Loisirs :

- Visite du village de Cadenet et du Colorado provençal
- Visites de domaines viticoles et du sentier pédestre des vigneron de Cucuron
- Visites des marchés des villages environnants et de Aix-en-Provence
- Visite et dégustation d'huiles d'olive à la Bastide du Laval
- Balade dans les jardins remarquables du château Val Joanis
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

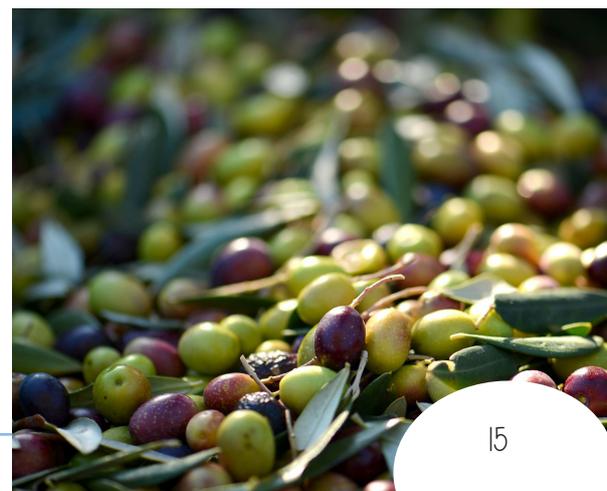
Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 000 €
Nice	2h30	80 €
Brignoles	1h10	110 €
Marseille	1h00	120 €



10 vacanciers

1 directeur + 2 animateurs





# Peira Cava

Alpes Maritimes (06)

du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours



Pension complète



2 à 3 personnes



Chalet



## L'incontournable

Si Peira Cava est désormais une destination incontournable tant en été qu'en hiver, c'est qu'il y a une raison. Et pas qu'une ! Village typique du sud, il s'enchanté lors des fêtes hivernales et vous accueille à 1400 mètres d'altitude pour clore votre année en beauté.

## Animations & Loisirs :

- Activités d'éveil à la musique encadrées par un professionnel
- Visite du Parc des Loups Alpha
- Espace bien être sur le chalet avec sauna et jacuzzi
- Balade à pied ou en raquette dans les forêts environnantes
- Luges et jeux de neige (si la neige est au rendez vous !)
- Visite de Lucéram et de ses traditionnelles crèches
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 008 €
Nice	1h00	130 €
Brignoles	2h00	120 €
Marseille	3h00	110 €



**20 vacanciers**  
1 directeur + 5 animateurs



# Sommières

Gard (30)



Pension complète



2 personnes



Maison historique



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## Terre de Sommières

Venez terminer l'année en beauté au détour d'une ruelle médiévale au charme intact. Développée depuis la Préhistoire autour de son fleuve, le Vidourle, la ville de Sommières saura vous séduire et vous surprendre chaque jour. Riche de son histoire et d'une architecture époustouflante, découvrez le Gard et ses secrets.

## Animations & Loisirs :

- 2 ateliers Poterie par personne de 2h30 encadrés par une intervenante professionnelle
- Visite de Sommières et de son Château
- Visite et dégustation au musée du bonbon Haribo
- Les Carrières de Junas et leur sentier balisé
- Visite du Pont du Gard
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 176 €
Nice	3h10	130 €
Brignoles	2h00	120 €
Marseille	1h45	110 €



15 vacanciers

1 directeur + 4 animateurs



# Vassieux en Vercors

Drôme (26)



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours



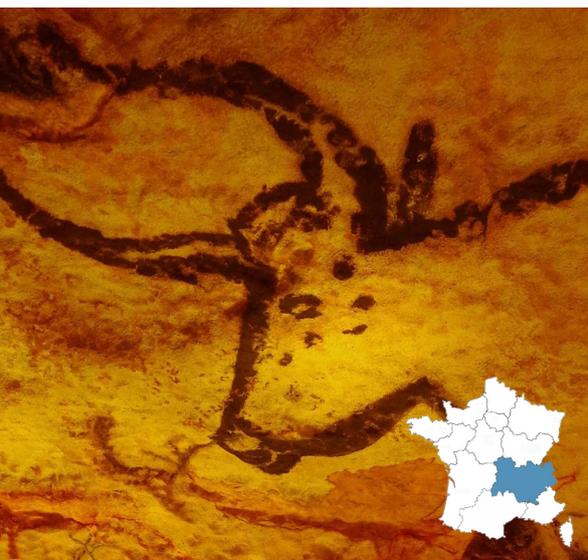
Gestion libre



2 personnes



Chalet



## Entre chien et loup

S'il y a un village qui a tout pour plaire en cette saison d'hiver, c'est bien Vassieux-en-Vercors. Charmante petite bourgade animée lovée au cœur d'une nature luxuriante, les chiens de traîneaux et autres douces créatures hivernales vous y attendent pour passer un séjour revigorant et plein de surprises.

## Animations & Loisirs :

- Balade en chiens de traîneaux
- Découverte de la faune et la flore du Vercors
- Visite du musée de la Préhistoire
- Activités autour de la neige : luges, jeux...
- Promenade sur le sentier adapté pour la découverte du Massif du Vercors
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 120 €
Nice	4h30	130 €
Brignoles	3h30	120 €
Marseille	3h15	110 €



**9 vacanciers**  
1 directeur + 3 animateurs

# Les Hauts du Gévaudan



Lozère (48)



Pension complète



2 personnes



Gîte



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## En terre sauvage

Véritable terre de légendes, le Gévaudan vous accueille pour un séjour vivifiant et débordant de découvertes. Venez faire connaissance avec la magnifique faune de Lozère, entre loups énigmatiques et bisons majestueux au travers de panoramas saisissants.

## Animations & Loisirs :

- Promenade le long des parcours de randonnées
- Détente au SPA et à l'espace balnéothérapie
- Visite du Parc des Loups du Gévaudan
- Visite de la réserve des bisons d'Europe
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

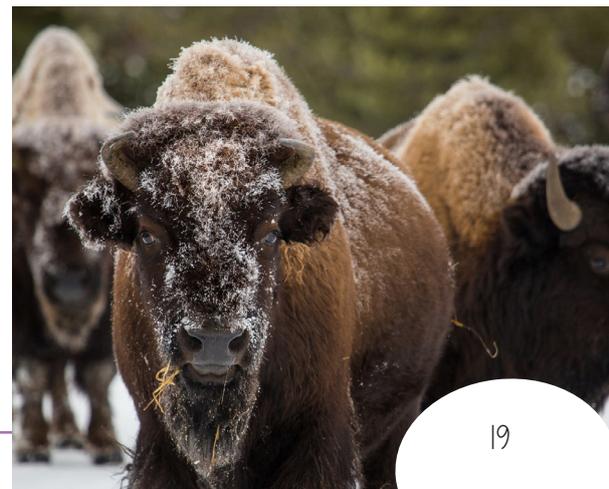


11 vacanciers

1 directeur + 3 animateurs

Tarifs pour 8 jours

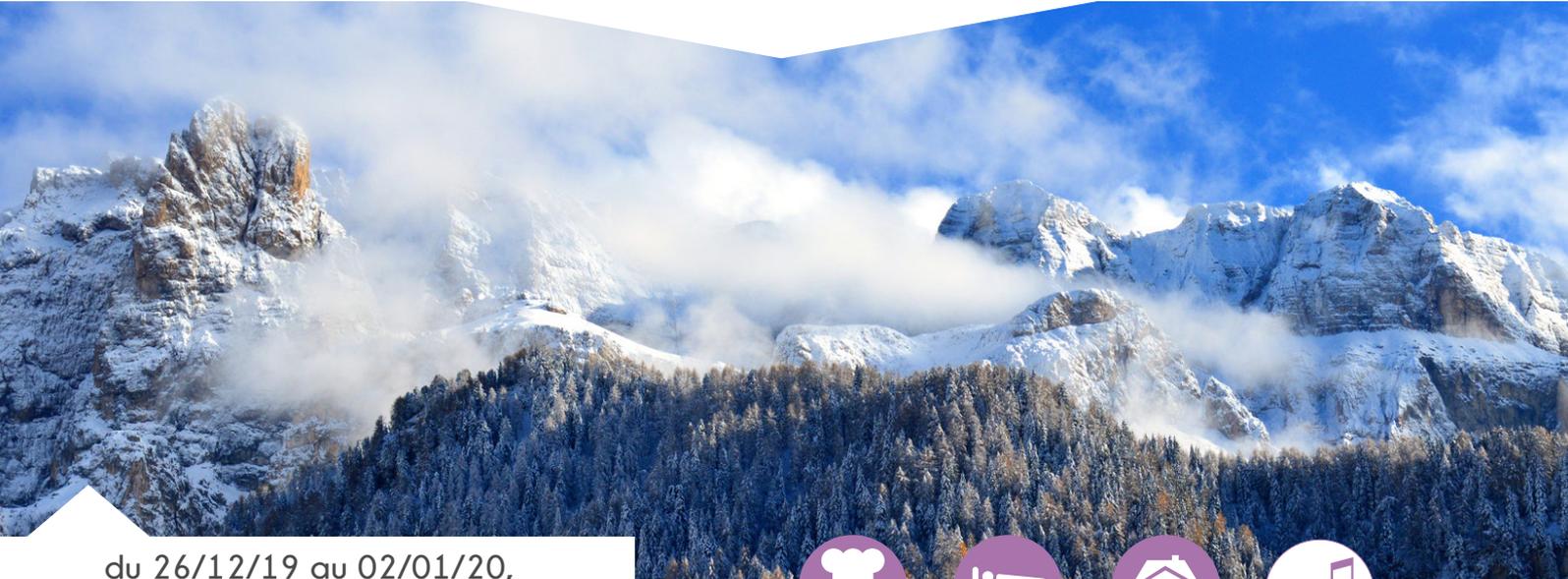
DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 168 €
Nice	5h00	130 €
Brignoles	4h00	120 €
Marseille	3h30	110 €





# Auzet

Alpes de Haute Provence (04)



du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours



Pension complète



2-4 personnes



Centre de vacances



## Osez Auzet !

Embarquez pour un séjour mélodieux rythmé d'activités et de nature. Village tranquille dans un décor hivernal idéal, perché à 1200 mètres et sur les terres de la Réserve géologique de Haute Provence, Auzet est la destination idéale pour qui aime passer de bons moments.

## Animations & Loisirs :

- Activités d'éveil à la musique encadrées par un professionnel
- Visite de la ferme pédagogique (rennes, bisons, poneys)
- Visite du musée Alexandra David Néel
- Possibilité de baignade à la piscine des eaux chaudes de Digne
- Visite de Digne, son musée et ses environs
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 112 €
Nice	3h00	100 €
Brignoles	2h30	110 €
Marseille	2h20	120 €

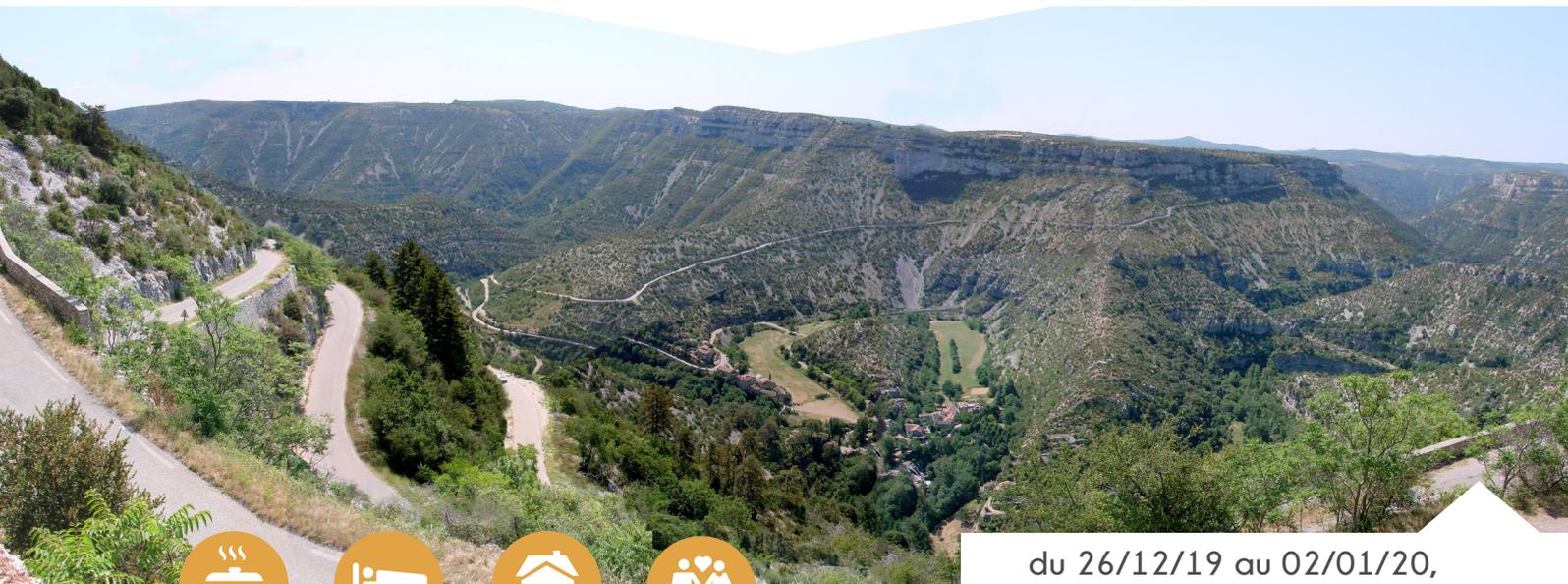


**18 vacanciers**  
1 directeur + 5 animateurs



# Ste Cécile d'Andorge

Gard (30)



Gestion libre



2 à 3 personnes



Gîte bioclimatique



Accueil de couples

du 26/12/19 au 02/01/20,  
soit 8 jours

## Retour aux sources

Envie d'un moment « nature » dans la vallée Longue des Cévennes ? Venez découvrir le gîte bioclimatique de Sainte Cécile d'Andorge et les surprises qu'il vous réserve. Rapprochez-vous de la nature, reconnectez-vous avec votre environnement, inspirez... respirez !

## Animations & Loisirs :

- Découverte de la ville d'Alès, de son patrimoine et de ses parcs
- Visite du musée préhistorique à Rousson et de la maison des anciens métiers
- Découverte du Pont du Gard
- Visite du jardin Arboretum de Mialet
- Visite et dégustation au musée Haribo
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirée du nouvel an organisée par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs pour 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 016 €
Nice	3h45	120 €
Brignoles	2h45	110 €
Marseille	2h30	100 €



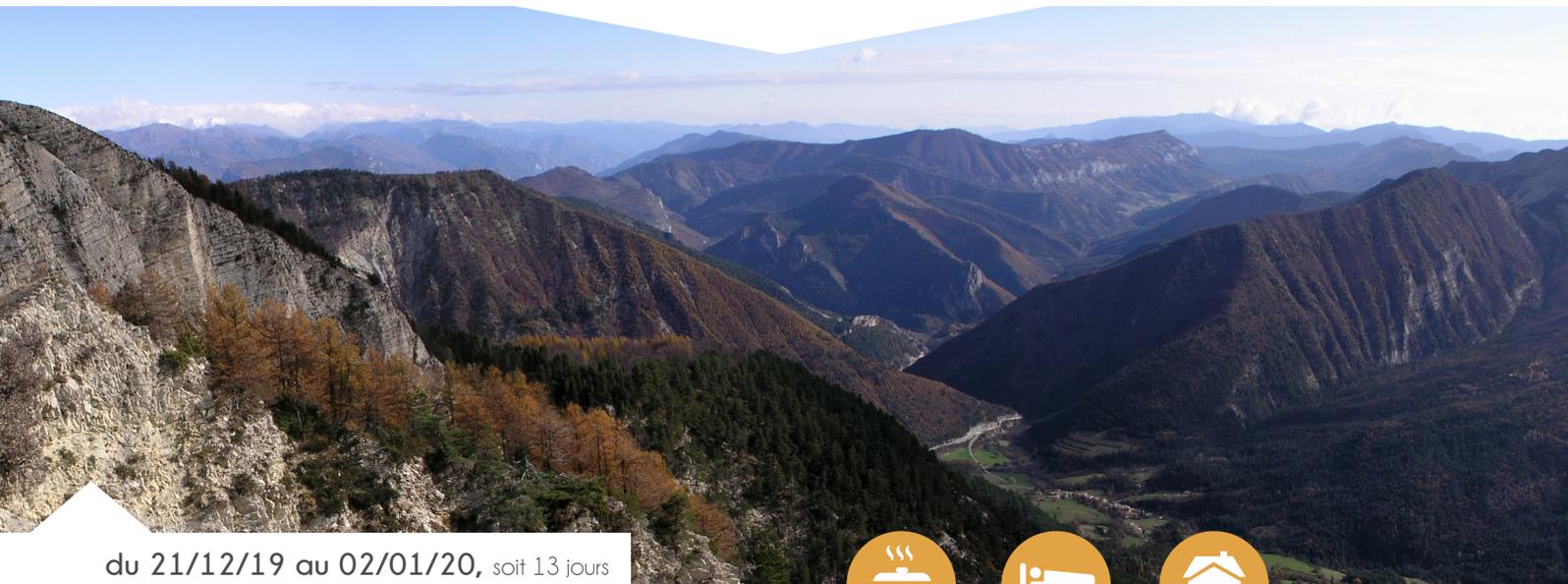
8 vacanciers

1 directeur + 3 animateurs



# Annot

Alpes de Haute Provence (04)



du 21/12/19 au 02/01/20, soit 13 jours  
du 26/12/19 au 02/01/20, soit 8 jours



Gestion libre



3 à 4 personnes



Maison



## Toute une histoire

Située dans l'arrière-pays, Annot est une commune qui saura vous surprendre par sa géologie unique et son patrimoine authentique. Juchée au creux de montagnes calcaire, cette destination déjà culte offre aux curieux de nombreuses découvertes, des paysages mémorables et de belles légendes.

## Animations & Loisirs :

- Visite des marchés de Noël des villages environnants
- SPA en libre accès sur la structure
- Visite du village d'Entrevaux et de sa citadelle
- Découverte du patrimoine d'Annot et promenade au pied des Grès
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs à partir de 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 208 €
Nice	2h00	70 €
Brignoles	2h30	80 €
Marseille	2h45	90 €



**8 vacanciers**

1 directeur + 3 animateurs



# Hyères

Var (83)



Pension complète



2 à 3 personnes



Villa

du 21/12/19 au 02/01/20, soit 13 jours  
du 26/12/19 au 02/01/20, soit 8 jours

## Vous avez dit « hiver » ?

Vous aimez l'hiver mais avez peur que l'été ne vous manque ? Alors Hyères-les-Palmiers est la destination qu'il vous faut. L'air méditerranéen, le bleu de la mer et les palmiers toujours verdoyants vous accueillent pour un séjour hivernal placé sous le signe du Sud.

## Animations & Loisirs :

- Balade en bateau à la rade de Toulon
- Découverte du Parc Olbuis Riquier, de sa faune et sa flore
- Visite de la ville d'Hyères et balade à la rade de Toulon
- Balade au marché de Noël et bowling
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation et nos hébergeurs



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

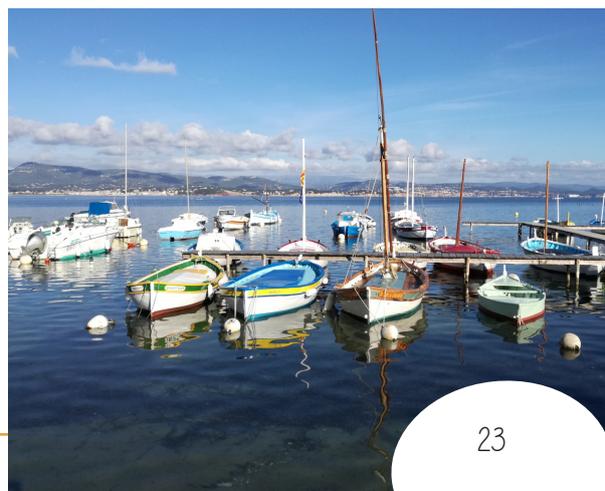
Tarifs à partir de 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 176 €
Nice	1h45	90 €
Brignoles	0h55	70 €
Marseille	1h00	90 €



18 vacanciers

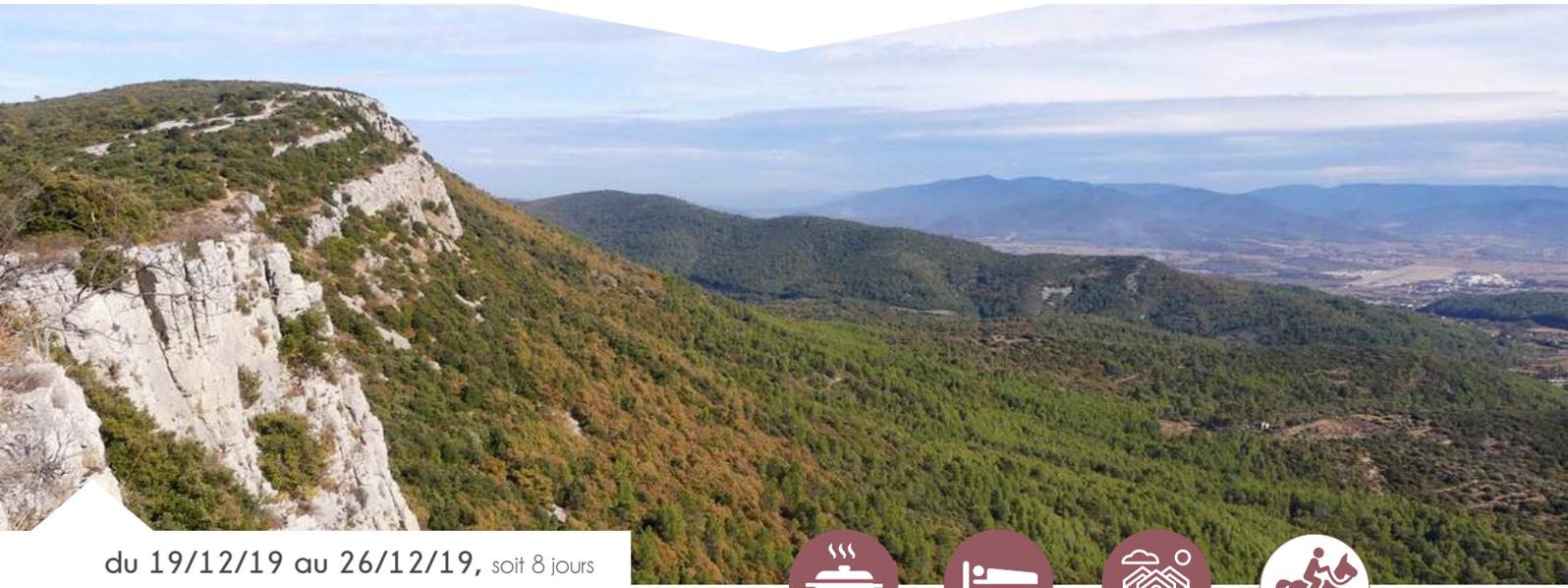
1 directeur + 7 animateurs





# Cuers

Var (83)



du 19/12/19 au 26/12/19, soit 8 jours  
du 26/12/19 au 02/01/20, soit 8 jours



Gestion libre



2 personnes



Village vacances



## À travers champs

En route pour Cuers, capitale du marron glacé ! Charmant village aux allures de voyage dans le temps, Cuers vous offre, le temps d'un séjour, un cadre parfait pour un repos de fin d'année bien mérité ainsi que de multiples activités dans son centre historique et alentours. Venez en prendre plein la vue dans ce havre de paix provençal.

## Animations & Loisirs :

- Séances d'équitation adaptées
- Visite des villages de Pierrefeu, Cuers et des villes de Toulon et d'Hyères
- Détente dans la baignoire balnéothérapie sur place
- Promenade sur les marchés provençaux de la région
- Animations et veillées mises en place par l'équipe
- Soirées de Noël et du nouvel an organisées par l'équipe d'animation



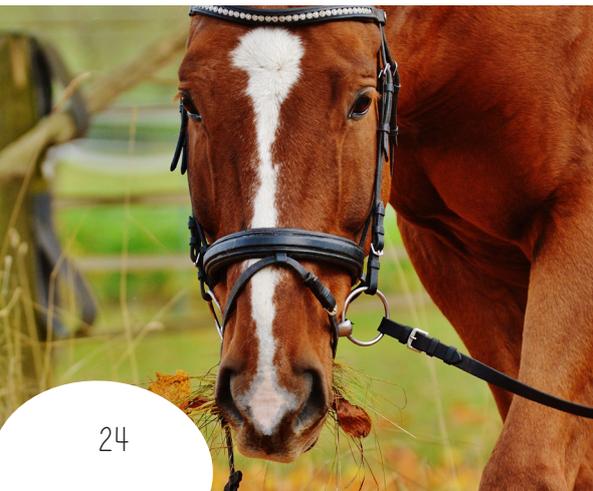
Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité



Tarifs à partir de 8 jours

DÉPART	DURÉE	TARIF
Sur place	/	1 928 €
Nice	1h30	90 €
Brignoles	0h35	70 €
Marseille	1h00	90 €



**8 vacanciers**

1 directeur + 7 animateurs



# Le CNLTA

**Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.**

## Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

## Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

## Notre objectif commun :

Offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

## Nos valeurs :

ENGAGEMENT	DIALOGUE
RESPECT	CONFORT
CONVIVALITÉ	SÉCURITÉ

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

***Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !***





## Conditions générales d'inscription

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et traitées dans l'ordre d'arrivée à nos bureaux. L'inscription est effective à réception : de la fiche individuelle d'inscription correctement et intégralement remplie accompagnée de ses annexes éventuelles, d'un versement de 30% par personne à valoir sur le prix total du séjour auquel le participant est inscrit. Après examen de ces pièces, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Prix : Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Les prix des séjours dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils ont été calculés en fonction des parités monétaires en vigueur à la date d'impression du catalogue. Les prix indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés sur votre facture au moment de l'inscription.

Des fluctuations économiques (hausse du carburant par exemple), des modifications de prix ainsi que la variation des taux de change peuvent amener à modifier des prix selon les dispositions légales.

La prestation comprend : l'hébergement et la pension comme décrits au programme, les activités, visites, excursions éventuelles contenues dans le catalogue, l'encadrement, le voyage sauf indications contraires (voyage à la charge du vacancier, surcoûts éventuels...), les déplacements en cours de séjour, les assurances responsabilité civile, rapatriement (à hauteur de 1 070 € déduction faite de la prise en charge de la sécurité sociale du vacancier et de sa mutuelle) et individuelle accident.

La prestation ne comprend pas : les achats personnels ainsi que toutes les dépenses liées à des activités non prévues au programme, les frais médicaux et l'adhésion à l'association (qui est obligatoire).

### SOLDE DU SÉJOUR

Le séjour doit être intégralement réglé sous 30 jours avant la date de départ et ce sans rappel de notre part. Les règlements doivent être effectués à l'ordre de LSCA par chèque (bancaires ou postaux), par chèques vacances ANCV, en espèces à nos bureaux ou par virement bancaire.

### AIDE AUX VACANCES

Les organismes suivants peuvent verser des aides couvrant tout ou une partie des frais de séjours (se renseigner directement auprès d'eux) : Caisse d'Allocations Familiales, MDPH (Maison Départementale pour les Personne Handicapées), Associations diverses (Secours Populaire, Secours Catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription (cf. fiche d'inscriptions).

### MODIFICATION - RÉOLUTION SEJOURS

LSCA peut annuler un séjour faute de participants. Les délais de résolution sont les suivants :

- . Jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours
- . 7 jours avant le départ si la durée du voyage est comprise entre 2 à 6 jours
- . 48 heures avant le début du séjour si la durée est inférieure à 2 jours

### DÉSISTEMENT - RÉOLUTION (ANNULLATION)

Tout désistement ou annulation doit se faire par courrier adressé au siège de l'association. Dans tous les cas, des frais de dossier de 40 € seront retenus. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- . plus de 30 jours, le montant des arrhes sera retenu
- . entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant du séjour
- . entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 60 % du montant du séjour
- . entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du montant du séjour.
- . moins de 2 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue. Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire du vacancier, renvoi pour des raisons impératives).

### LES ASSURANCES

Responsabilité Civile : en cas de dégât (matériel, humain,) occasionnés par inadvertance, en cas d'accident occasionnant une blessure durant le séjour.

La responsabilité de l'Association n'est pas engagée en cas de perte ou détériorations d'objets ou vêtements appartenant aux vacanciers.

Rapatriement : Si vous êtes éloignés de votre domicile et qu'un médecin décide, en lien avec le médecin de l'assureur, qu'un retour ne peut se faire que sous assistance médicale, notre assurance prendra en charge les frais restant à votre charge.

Assurance Annulation : Nous vous conseillons de souscrire l'assurance Annulation du contrat

M.M.A qui vous rembourse les frais d'annulation à moins de 30 jours du départ pour l'un des motifs suivants :

- . maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, ou d'un proche.
  - . préjudices graves
  - . l'annulation pour un motif garanti d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps.
- Le coût de cette assurance est de 3 % du montant du séjour par personne. Vous devez souscrire cette assurance lors de votre inscription pour que les garanties vous soient accordées.

### FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où LSCA avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative sera adressée au vacancier ou à son représentant légal à la fin du séjour. A réception du règlement LSCA adressera en retour la feuille de maladie.

### INSTRUCTION DE DÉPART - DOSSIER DE SEJOUR

Vous recevrez ultérieurement la liste du trousseau. La convocation et les renseignements du départ, vous seront adressés 10 jours avant le début du séjour. Seuls les participants ayant réglé intégralement les frais de séjour seront convoqués au départ.

### ENCADREMENT

Tout le personnel d'encadrement a reçu une formation spécifique (théorique et pratique) ou justifie des compétences nécessaires. Un animateur(trice), assure l'encadrement, en général, de 1 à 6 vacanciers suivant le projet du séjour et le degré d'autonomie des participants.

### VOYAGES

Les départs et les retours se font généralement depuis la ville du siège de LSCA, organisatrice du séjour, sauf indication contraire figurant dans le descriptif du séjour. Des points de rendez-vous sur les trajets peuvent être proposés, des départs d'autres villes peuvent être organisés : les éventuels surcoûts sont à la charge des participants, qui peuvent obtenir tout renseignement auprès de notre secrétariat.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Si le comportement d'un participant venait à nuire au bon fonctionnement du séjour, LSCA se réserve le droit de le transférer sur un autre séjour mieux adapté ou de le renvoyer, après avoir informé sa famille, ou son institution.

### RÉCLAMATIONS

Les réclamations ne sont admises que dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Elles doivent être adressées à l'association. Une réponse circonstanciée y sera apportée par LSCA après avoir pris des renseignements auprès du directeur du séjour.

### CONFORMITÉ

Tous nos séjours fonctionnent dans des lieux d'accueil agréés ce qui implique le respect des normes en matière de sécurité incendie. Ces locaux sont visités par un responsable de LSCA qui, en outre, effectuera dans la plupart des cas une visite durant le séjour. Les séjours adaptés réalisés en France sont tous déclarés auprès des Directions Départementales de la Cohésion Sociale du lieu de séjour. Ces séjours sont soumis à la réglementation en vigueur. LSCA possède un agrément de 5 ans Vacances Adaptées Organisées (VAO).

### ACCEPTATION

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que les règlements intérieurs des séjours.

### INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'association Loisirs Séjours Côte d'Azur (LSCA) en tant que responsable de traitement, s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles susceptibles d'être communiquées par les participants et à les traiter dans le respect du règlement UE 2016/679 du parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à l'association et ont pour finalité la gestion des inscriptions et des séjours. Elles pourront éventuellement être transmises à des tiers identifiés dans le cadre de la gestion du séjour du participant. Conformément au RGPD, sur justification d'identité, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement. Toute demande concernant les données personnelles doit être adressée au délégué à la protection des données de l'association : LSCA, à l'attention du DPD, 23 Boulevard Dubouchage, 06 000 NICE.



## Conditions générales de vente

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Art.95. - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13/07/92 susvisée, toutes offres et toutes ventes de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aériens ou de titres de transports sur lignes régulières non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Art.96. - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur le prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'association du voyage ou du séjour tel que :

1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisées ;  
2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;  
3- Les repas fournis ;  
4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;  
5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;  
6- Les visites, excursion, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;  
7- La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;  
8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;  
9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;  
10- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;  
11- Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;  
12- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et organisme locaux de tourisme ;  
13- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Art.97.- L'information préalable faite aux consommateurs engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Art.98.- Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :  
1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;  
2- La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;  
3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;  
4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;  
5- Le nombre de repas fournis ;  
6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;  
7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;  
8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toutes révisions éventuelles de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.

9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies ;  
10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;  
11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;  
12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au

vendeur, et signalée par écrit éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés. 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;  
14- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;  
15- Les conditions d'annulations prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;  
16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle du vendeur ;  
17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;  
19- L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresse et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence le contact avec le vendeur b- Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur la place de son séjour. Art.99.- L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100.- Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.101.- Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice de recours en préparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : - Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ; Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; Un avenant au contrat au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties. Toutes diminutions de prix viennent en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et ; si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art.102.- Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue en son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Art.103.- Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté des deux parties.



# LOISIRS SEJOURS COTE D'AZUR

23 Boulevard Dubouchage  
06000 NICE



04 92 00 56 80



04 93 62 80 72



[contact@lsca.asso.fr](mailto:contact@lsca.asso.fr)



[www.lsca.asso.fr](http://www.lsca.asso.fr)



[@lscanice](https://www.facebook.com/lscanice)

---

Association Loi 1901, agréée -  
Vacances Adaptées Organisées  
N°R93-2017-12-01-006  
Tourisme Atout France IM006100040 -  
Agrément Jeunesse et Sports R - 06290



L'association est adhérente  
et membre du Conseil National  
des Loisirs et du Tourisme Adapté